

Décret portant nomination du  
Président de la Commission de  
Régulation du Secteur de  
l'Electricité (CRSE)

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Constitution ;
- VU la loi n°98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité, modifiée par la loi 2002-01 du 10 janvier 2002 ;
- VU le décret n°98-333 du 21 avril 1998 portant organisation et fonctionnement de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
- VU le décret n°2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2004-580 du 30 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de l'Energie et des Mines ;
- VU le décret n°2005-500 du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des services à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
- VU le décret n°2005-626 du 14 juillet 2005 mettant fin aux fonctions d'un ministre, nommant un nouveau ministre et fixant la composition du Gouvernement.

Sur proposition du Ministre de l'Energie et des Mines,

.../...

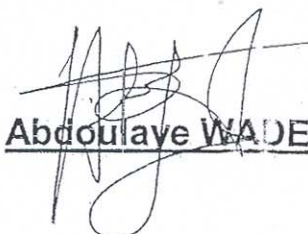
## DECRETE :

**ARTICLE PREMIER :** Monsieur Ibrahima THIAM, Ingénieur en Génie Electrique, précédemment Commissaire à la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE), est nommé Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) en remplacement de Monsieur Alioune FALL.

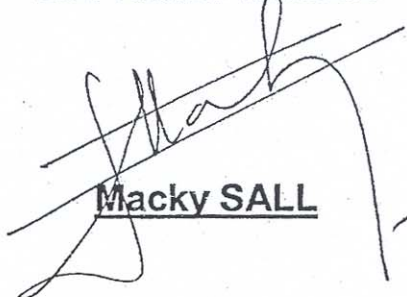
**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 21 JUILLET 2005

Par Le Président de la République

  
Abdoulaye WADE

Le Premier Ministre

  
Macky SALL